



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

collectivités territoriales

Question écrite n° 53850

Texte de la question

M. Denis Jacquat prie M. le ministre de l'intérieur de bien vouloir lui préciser dans quelles conditions une collectivité territoriale ou un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) peuvent se porter candidats à un appel d'offres relatif à un marché de prestations de service, de fournitures ou de travaux lancé par une autre collectivité ou EPCI, lorsqu'il existe dans l'aire géographique donnée des entreprises privées susceptibles d'être intéressées par ce marché, et qui seraient donc concurrencées par l'intervention de cette collectivité ou de cet EPCI. Dans l'affirmative, il souhaiterait qu'il lui indique si de tels contrats peuvent être librement passés lorsque les seuils communautaires ne sont pas atteints, ou s'ils doivent, en toute hypothèse, respecter les règles de concurrence et de publicité. Il le remercie de bien vouloir l'informer à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53850

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2000, page 6565